



Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Psychiatrie »

Avis du 28 mars 2023 de la section Psychiatrie du Comité Régional d'Allocation des Ressources Normandie

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources section « Psychiatrie » <u>adopte à l'unanimité des</u> <u>membres présents la proposition de méthodologie suivante</u> :

Pour l'année 2023, application du modèle populationnel sur la base des deux critères obligatoires (pauvreté et population majorée pour les mineurs), corrigé des effets revenus au regard d'une allocation au prorata des crédits historiques du compartiment, majorés des mesures nouvelles 2023, après application d'une marge régionale à hauteur de 1%.

Le président

Bruno HARE